



En publiant en décembre 2004 son Rapport sur la politique aéronautique, le Conseil fédéral présentait pour la première fois depuis près de cinquante ans un état des lieux de l'aviation civile en Suisse. Le document dresse un panorama complet de la situation actuelle. Il comprend également une analyse des problèmes et expose à l'intention du Parlement les stratégies d'action du Conseil fédéral pour le futur. Celui-ci expose son point de vue sous forme de principes directeurs, portant notamment sur les domaines suivants: trafic aérien, aérodromes, services de la navigation aérienne, industrie aéronautique et formation. Le Parlement ayant pris connaissance du rapport lors de la session d'été 2005, il convient désormais d'adapter plusieurs lois et ordonnances existantes en vue de concrétiser les stratégies d'action proposées.

L'importance des liaisons internationales pour la Suisse

Le Conseil fédéral s'engage dans son rapport en faveur d'une politique aéronautique cohérente, globale et prévoyante, le tout dans le respect du développement durable. L'aviation suisse a pour vocation prioritaire d'établir les meilleures liaisons possibles entre la Suisse et les principaux centres européens et mondiaux. Le Conseil fédéral souligne à cet égard sans ambiguïté l'importance économique extraordinaire qu'elle revêt pour notre pays, par la place qu'elle



occupe à la fois dans la politique économique extérieure et intérieure de la Suisse. Il convient par conséquent d'en favoriser la compétitivité.

Sécurité: l'Etat doit davantage s'engager

Au temps des monopoles et des marchés réglementés, l'aviation suisse jouissait d'un niveau de sécurité extraordinairement élevé. La libéralisation, en faisant exploser le trafic et en renforçant la concurrence, a entraîné un changement de paradigme dans la philosophie de la surveillance. De nos jours, l'État est appelé à jouer davantage un rôle de régulateur. A cet égard, le Conseil fédéral entend faire en sorte que la Suisse offre un niveau de sécurité élevé comparativement aux autres pays européens. Vu la complexité du système aéronautique, cet objectif ne pourra être atteint que par la mise en place d'un système de régulation où les rôles, les tâches et les responsabilités attribués aux acteurs du marché, à l'OFAC – autorité de surveillance – et au Conseil fédéral sont clairement définis.

Le rôle de la Confédération concernant les aéroports nationaux

Le Conseil fédéral est d'avis que les prestations des services de la navigation aérienne doivent être offertes à des prix qui soutiennent la comparaison avec ceux de l'UE. Et il incombe aux aéroports de créer les conditions (bâtiments, organisation) qui permettent au trafic

aérien de fournir ses prestations dans le respect du développement durable, conformément aux besoins du marché et à des tarifs appropriés. S'agissant des aéroports nationaux, le gouvernement est favorable à un développement en fonction de la demande. Dans le souci d'assumer ses responsabilités et de défendre au mieux ses intérêts et ses objectifs, le Conseil fédéral examine l'éventualité d'élargir ses compétences en matière d'aéroports nationaux. Il est toutefois exclu que la Confédération ait la haute main sur les aéroports nationaux.

Des liaisons aériennes optimales grâce aux compagnies suisses

Le Conseil fédéral estime que les compagnies suisses sont le mieux à même de garantir les meilleures liaisons avec les centres européens et mondiaux. Ceci reste valable même après la reprise de Swiss par Lufthansa. L'amélioration des conditions cadres juridiques et l'existence d'infrastructures aériennes et terrestres de qualité, efficaces et fiables doivent également favoriser l'établissement de telles liaisons.